



DATE DE PUBLICATION : 8 février 2017

Le directeur des Particuliers

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Gilles VAYSSET, directeur général des Services à l'économie, à M. Stéphane TOURTE le 4 janvier 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Hugues ROUX, chef du service des Fichiers des incidents de paiement relatifs aux particuliers (SFIPRP) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Corinne MILLOT-DUMAZERT, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SFIPRP dans la limite de 30 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 5 janvier 2017

Stéphane TOURTE